



Genève, le 30 avril 2026  
Aux représentantes et représentants  
des médias

## **Communiqué de presse du département de l'économie, de l'emploi et de l'énergie (DEE)**

### **Des outils pour renforcer l'employabilité et l'insertion professionnelle des chômeuses et chômeurs**

**À Genève, le marché du travail est particulièrement compétitif. Pour les personnes en recherche d'emploi, l'enjeu de la réinsertion professionnelle est donc crucial. L'office cantonal de l'emploi (OCE) place au cœur de son action le renforcement de l'employabilité des demandeurs et demandeuses d'emploi afin de faire évoluer leur profil professionnel et le rendre davantage en adéquation avec les besoins des entreprises. L'objectif est aussi de favoriser une politique plus à l'écoute des chômeurs, une personnalisation accrue du suivi ainsi qu'une communication plus accessible. Une stratégie particulièrement importante à l'heure où le chômage augmente.**

En 2025, le taux moyen de chômage s'est établi à 4.7%, pour un total de 17'286 demandeurs et demandeuses d'emploi (DE) en moyenne, soit une détérioration par rapport à 2024 (4,2% et 15'721 DE). La restauration, le nettoyage et le commerce de détail comptent parmi les branches comportant le plus grand nombre de demandeurs d'emplois. Mais c'est principalement dans l'horlogerie, l'hôtellerie et les services financiers (banques) que l'augmentation du chômage a été la plus forte.

#### **22'709 personnes sorties de l'OCE**

L'accroissement du nombre de demandeurs d'emploi ne doit toutefois pas occulter une réalité essentielle: le chômage n'est pas une situation figée. D'une part, un demandeur d'emploi sur deux retrouve un travail dans les six mois. D'autre part, l'an dernier, 22'709 personnes sont sorties des statistiques de l'OCE, dont près de la moitié ont annoncé avoir retrouvé un emploi. Il est probable que davantage de personnes aient recouvré un travail, mais on ne peut l'affirmer, les demandeurs d'emploi n'ayant pas l'obligation d'annoncer le motif de leur sortie. D'autres situations peuvent expliquer ces sorties: départ à l'étranger, fin de droit aux indemnités, ou début d'une activité d'indépendant. Dans le même temps, 24'478 personnes se sont inscrites à l'OCE en 2025.

«On a souvent tendance à considérer le chômage comme une fatalité. Les chiffres montrent au contraire qu'il s'agit d'une période transitoire pour nombre d'entre eux, a souligné la conseillère d'Etat Delphine Bachmann, chargée du département de l'économie, de l'emploi et de l'énergie. L'action de l'OCE vise précisément à permettre aux demandeurs et demandeuses d'emploi de retrouver le plus vite possible et de façon durable une place sur le marché de l'emploi.»

## Un marché du travail très compétitif

Il convient aussi de rappeler que l'action de l'OCE s'inscrit dans un marché du travail qui présente des spécificités uniques en Suisse. Le canton compte en effet 427'700 emplois, pour seulement 243'000 personnes résidentes actives, ce qui se traduit par un besoin net de 184'000 travailleurs. Ce paradoxe – chômage élevé mais pénurie de main d'œuvre dans certains secteurs – illustre l'importance d'une meilleure adéquation entre les profils disponibles localement et les attentes des entreprises.

## Nouvelles mesures pour l'employabilité

Le plan directeur de l'employabilité lancé l'été dernier vise à permettre à toutes et tous de renforcer leur parcours professionnel et aux entreprises d'accéder à une main d'œuvre mieux adaptée à leurs besoins. Cette meilleure concordance entre le profil des individus et les exigences du marché va contribuer à améliorer la compétitivité du canton.

Plusieurs avancées concrètes sont à relever, notamment le renforcement de la reconversion professionnelle. L'allocation de formation (AFO) poursuit sa progression : 61 personnes de plus de 30 ans ont ainsi pu entamer un CFC en 2025, contre 47 l'année précédente. Ce dispositif leur garantit un revenu mensuel de 4300 francs, incluant un supplément cantonal de 800 francs.

Parallèlement, une refonte en profondeur des emplois de solidarité (EdS) a été engagée en collaboration avec le département de la cohésion sociale (DCS) et les partenaires sociaux. L'objectif est clair : accroître la proportion de personnes en fin de droit réintégrant le marché de l'emploi ordinaire.

L'intelligence artificielle s'impose également comme un levier d'action à fort potentiel. Les demandeurs et demandeuses d'emploi peuvent désormais bénéficier d'analyses personnalisées de leur employabilité grâce à l'IA, en suivant notamment les mesures du marché du travail *NoLimit* et *Lift tes talents*. Ces évaluations permettent d'identifier les compétences à renforcer ou à acquérir pour améliorer leur positionnement sur le marché du travail.

Au total, les chômeurs et chômeuses peuvent suivre pas moins de 156 mesures qui sont gérées par 74 prestataires différents, pour un investissement total de 50 millions de francs.

## Une approche centrée sur la personnalisation

L'an dernier, l'OCE a aussi initié une démarche inédite visant à mieux comprendre les attentes et besoins des demandeurs et demandeuses d'emploi vis-à-vis de leur conseiller personnel, de même que leurs motifs de satisfaction ou d'insatisfaction. Des ateliers ont ainsi été menés avec un panel de 50 demandeurs d'emploi afin de dessiner des pistes d'amélioration. Cette démarche s'inscrit dans une dynamique d'orientation client, d'un office au service de ses assurés.

«Nous voulons mener une politique plus humaine en étant davantage à l'écoute, mais aussi en repensant notre façon de communiquer. Nos courriers, par exemple, doivent être moins administratifs, plus clairs et davantage soutenant», a indiqué le nouveau directeur général de l'OCE, Julien Garda. Mon objectif est d'instaurer un véritable partenariat avec les personnes au chômage, pour que ces dernières adhèrent aux mesures proposées, plutôt que de rester dans une logique d'assignation.»

Il s'agit aussi de mieux expliquer le rôle des conseillers en personnel qui veulent d'un côté

améliorer la qualité du suivi des chômeurs, mais de l'autre doivent appliquer la loi, et notamment les sanctions. Cela dit, Genève continuera à appliquer la fourchette la plus basse de la loi fédérale sur l'assurance-chômage (LACI), ce d'autant qu'une étude du SECO (Secrétariat d'Etat à l'économie) a montré les limites de certaines sanctions lourdes.

Ce renforcement s'accompagne d'une personnalisation accrue du suivi, en particulier pour les personnes confrontées au chômage de longue durée. Dans cette perspective, la collaboration entre l'OCE et l'Hospice général sera intensifiée, afin d'identifier plus précocement les freins à l'emploi et d'adapter rapidement les dispositifs d'accompagnement en fonction des situations individuelles.

## Partenariat avec les entreprises

Enfin, l'OCE développe également des collaborations étroites avec plusieurs entreprises du canton afin de faciliter le retour à l'emploi. Parmi les initiatives emblématiques figurent les partenariats de longue date avec Manor et Migros, avec respectivement 67 et 46 personnes inscrites en 2025, et un taux de reclassement élevé.

## Perspectives

A l'avenir, l'OCE veut continuer à renforcer ses collaborations interinstitutionnelles, que ce soit avec l'Hospice général ou l'Assurance invalidité (AI). L'objectif est ainsi d'offrir à terme une porte d'entrée unique aux entreprises pour la réinsertion et le recrutement, accédant ainsi à une demande souvent exprimée par ces dernières.

Retrouvez les Chiffres-clés 2025 de l'OCE.

*Plus d'informations pour les médias: Mme Esther Mamarbachi, porte-parole du DEE, 078 628 80 08, [esther.mamarbachi@etat.ge.ch](mailto:esther.mamarbachi@etat.ge.ch)*